

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Reéducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| 0 Réclamation | contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

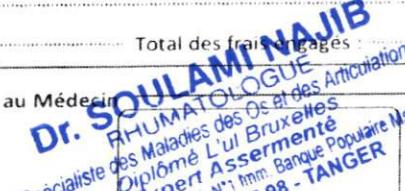
Déclaration de Maladie

N° W21-623165

65799



<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 605	Société : RAM		
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre	
Nom & Prénom : EL ADDALI Thami			
Date de naissance : 01/01/1947			
Adresse : BLOC H N° 116 Itaouzia Beni Bra			
Tél. : Total des frais engagés : 531,70 Dhs			

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019	Cadre réservé au Médecin	
	DR. SOULAMI NAJIB RHUMATOLOGUE Spécialiste des Maladies des Os et des Articulations Diplôme L'ul Bruxelles Expert Assermenté Ets. de Banque Agpt. N° 1 Imm. Banque Populaire Msallah Tel: 05 39 93 27 98 - TANGER	
Cachet du médecin :		
Date de consultation : 01/04/2021		
Nom et prénom du malade : EL ADDALI		
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	
Nature de la maladie : L-S 07		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Tanger

Le : 01/04/2021

Signature de l'adhérent(e) :




RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant detaille des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/4/22	2		300	 Dr. SOOLAMAN NAJIB INP RHUMATOLOGUE Spécialiste des Maladies des Os et des Articulations Diplômé L'U Bruxelles Membre Assermenté 11mm Banque Populaire Msallah TANGER

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	2016-05-01	
	2016-05-01	
	2016-05-01	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est pris de précipiter le début traité. Tandis qu'il n'est pas certain que si la partie 1 a été traitée

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de panthésie ou de fracturation, ainsi que toutes autres images.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : 1111111111
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANT DES SOINS
				DATE DE EXÉCUTION
				FIN EXÉCUTION
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANT DES SOINS
				DATE DE FIN
				DATE DE EXÉCUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Soulami-Najib
RHUMATOLOGUE

Spécialiste des Maladies des Os et des Articulations

Diplômé de l'UL Bruxelles

Expert Assermenté

الدكتور السلامي نجيب
اختصاصي في داء الروماتيزم
أمراض العظام والمفاصيل
خبير محلف

Tanger, le: 02 Avril 2021

N° El Aouai Tmani

134,50

Arcoxia

120



Arcoxia 120 mg
7 comprimés
P.P.V : 134,50 DH
Distribué par MSD Maroc
AMM 448/160MP/21/NT0



75,00

key 1

IN 10 20



my h-

22,20

Co dolore ame

21

13231170



19, Rue de Belgique Apt. N° 1 (Imm. Banque Populaire Msallah) Tél. : B. : 05 39 93 87 94 Tanger

Dr. SOULAMI NAJIB
RHUMATOLOGUE
Spécialiste des Maladies des Os et des Articulations
Diplômé / UL Bruxelles
Expert Assermenté
19, Rue de Belgique Apt. N° 1 Imm. Banque Populaire Msallah
Tél. : 05 39 93 87 94 Tanger

PPV : 22 DH20
PER : 04/2/22
LOT : K132

